

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 OCTOBRE 2008**

L'an deux mil huit, le lundi 13 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 octobre 2008, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

**Absent excusé** : C. GOUIN

**Secrétaire de séance** : Mariannick LAURAINÉ

Le procès-verbal de la réunion du 11 août 2008 est adopté à l'unanimité.

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

La première réunion de chantier, avec tous les intervenants, a eu lieu le mardi 07 octobre. Mademoiselle JONVAL, du Syndicat des Eaux, a annoncé que les travaux seraient étalés de 2008 à 2010 et qu'ils s'effectueraient en 3 phases :

- la station et la rue de la Seugne,
- l'avenue de Pons, les rues adjacentes et une partie de la rue des Jardins Fleuris,
- la route d'Orville et le reste de la commune.

L'ouverture du chantier est prévue semaine 45 avec le début des travaux de canalisation : les routes concernées seront barrées pendant la durée des opérations. Début décembre, démarrage de la station et mi-décembre, les postes de refoulement.

**TRAVAUX DE VOIRIE SUITE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire précise qu'après les travaux d'assainissement la voirie sera endommagée. Il conviendra de procéder à la réfection de la traverse du village et des trottoirs.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le concours financier du Conseil Général.

**VOIRIE COMMUNALE ET CHEMINS DES MARAIS**

Compte tenu du mauvais état de la voirie communale et des chemins de marais, il est indispensable d'en envisager la réfection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le concours financier du Conseil Général.

**CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Décide :**

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Jean-Marie LAUVERGNAT,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € par an.

### **CATÉGORIES DE DÉPENSES À IMPUTER SUR L'ARTICLE 6232 ET 6257**

Monsieur le Maire rappelle la définition du compte 6232 " Fêtes et cérémonies " et du compte 6257 " Réceptions ".

La réglementation étant imprécise, pour dégager la responsabilité du comptable, une délibération autorisant l'engagement des catégories de dépenses à imputer sur ces articles est nécessaire.

Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité des membres présents, décide de limiter les dépenses à imputer sur les articles 6232 et 6257, dans la limite des crédits prévus au budget communal, selon la liste suivante :

- décoration de la commune pour les fêtes : sapins de Noël, illuminations,...
- concours des maisons fleuries : fleurs pour les lauréats,...
- concours de pêche : lots,...
- manifestations sportives : coupes, primes,...
- eurochestreries : repas, participation aux frais,...
- cadeaux pour événements familiaux (naissance, mariage, départ à la retraite, anniversaire de mariage, médailles...), aux personnes ayant oeuvré pour la commune (employés communaux, ... ),
- repas pour les aînés de la commune, le personnel communal, les élus, les enfants,...
- fleurs pour centenaires, décès, médailles,...
- goûter de Noël pour les élèves de l'école primaire publique,...

### **VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2008 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants (Opérations d'ordre : Travaux du SDEER) :

<b>DÉSIGNATION DES ARTICLES</b>		<b>CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER</b>	
<b>N°</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
21534-041	Installation Réseaux d'électrification		688,63 €
1326-041	Subv. autres Ets publics locaux	688,63 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>688,63 €</b>	<b>688,63 €</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Réfection de la murette derrière la mairie** : cette dernière a été endommagée lors de la collecte des conteneurs de tri sélectif. Un devis a été demandé au Centre Social de Pons, il s'élève à 312 €. Il va être communiqué à la CDCHS pour prise en charge.

**Carte communale** : la commune n'ayant pas pris de dispositions particulières, ce sont les règles nationales d'urbanisme qui s'appliquent sur son territoire. La mise en œuvre d'une carte communale est envisagée pour pouvoir déterminer les zones constructibles et définir des critères de construction et d'implantation.

**Fermeture du préau** : L'entreprise GEAY a envoyé un devis de 3 662 € TTC pour une fermeture en bois exotique. Un devis va être demandé à d'autres entreprises.

**Arrêts de bus** : depuis septembre, le réseau de transport scolaire a été modifié et les cars n'empruntent pas tous le même trajet. Selon leur provenance et leur destination, les arrêts ne sont pas toujours effectués à l'abri bus et cela pose un problème de sécurité. Une réflexion est engagée pour trouver la solution la plus sécurisante pour les enfants.

**Enfouissement des réseaux** : la majeure partie des réseaux est enterrée. Il faudrait profiter des travaux d'assainissement pour enfouir les quelques lignes toujours aériennes. Le SDEER et ERDF seront interrogés.

**Cimetière** : haies à tailler.

**Caniveaux** : à gratter pour faciliter l'entretien par l'adjoint technique.

**Commission "Raccordement à l'assainissement"** : Cette commission est créée pour étudier l'éventuelle participation de la commune aux travaux de raccordement des particuliers. La décision finale sera prise par délibération du conseil municipal. Les membres élus, à l'unanimité, par le conseil municipal sont :

- Bernard GUILLET
- Steve BLANCHARD
- Pierrick GENEAU
- Mariannick LAURINE.

La première réunion doit se tenir en mairie le lundi 17 novembre 2008 à 20 h 30.

**Divagation des chiens et chats** : il conviendrait de prendre un arrêté municipal pour y remédier.

**Vols** : il est signalé différents vols : gas-oil, tuyaux,... les véhicules suspects doivent être signalés auprès de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

~~C. GOUIN~~

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE